J'ai connu M. le Professeur R. A. Reiss, de Lausanne, à Corfou, en 1917, au moment où j'y exercais les fonctions de commissaire-rapporteur du Conseil de guerre, — Armée et Marine. — Ses ouvrages, ses travaux m'étaient depuis longtemps familiers, mais je n'avais pas eu, avant cette époque, le plaisir de le rencontrer, de lui causer et d'apprécier les hautes qualités de cet homme de cœur et de dévouement.

En 1918 j'ai été désigné par le gouvernement français pour faire partie, à titre de délégué français, d'une Commission interalliée, chargée d'enquêter sur les violations du Droit des Gens commises par les Bulgares, en Serbie.

Cette Commission venait d'achever ses travaux, lorsqu'à la fin du mois de janvier 1919, j'ai retrouvé M. le Professeur Reiss, à Belgrade. Compagnon d'armes de l'armée serbe, il avait vécu les heures les plus difficiles de son existence sur le front d'Orient, assisté en premières lignes aux combats héroïques qui décidèrent de la prise de Monastir et du Kaïmatchalan, puis pénétré en Serbie, après les durs combats de l'offensive victorieuse de 1918, suivant les hardis cavaliers qui, dans une chevauchée désormais légendaire, partis des rives du Vardar inférieur, atteignirent celles de la Save et du Danube, délivrèrent Belgrade après quarante-cinq jours de combats incessants et de privations stoïquement supportées. Ce n'était pour-

tant pas en soldat qu'il avait ainsi traversé toute la Serbie, et affronté le danger ; c'était comme champion du Droit et de la Justice qu'il avait tenu à suivre l'armée victorieuse, afin de constater et de relever les traces, encore fraîches, des crimes sans nombre commis par les Bulgares, et de recueillir les premières plaintes des victimes, émues et frémissantes, du régime de terreur sous lequel elles avaient vécu, sans jamais désespérer. Que la modestie du Professeur R. A. Reiss me pardonne mon indiscrétion, mais si j'ai tenu à retracer sa courageuse conduite, c'est afin de montrer que ses renseignements et sa documentation ont été puisés aux sources les plus certaines, les plus pures, au moment où les ruines fumaient encore, et où les misères étalaient, sans affectation, mais avec une éloquence singulièrement prenante, toute leur horreur.

Nous avons communiqué nos impressions, contrôlé réciproquement nos travaux, leurs résultats ; la concordance de nos sentiments, de nos constatations est absolue, parfaite. Maintenant que le rapport de la Commission est publié, et que je ne suis plus astreint au silence et à la réserve que ma mission m'avait imposés, M. le Professeur R. A. Reiss m'a demandé de m'associer à son travail et de préfacer cette brochure. Je l'ai accepté comme un honneur et un devoir. Cette modeste publication n'est qu'un cri de notre cœur et de notre conscience, révoltés par toutes les violations du Droit, de la Justice, de l'Humanité, que nous avons constatées. Ce n'est pas une œuvre de vengeance ; nous trahirions notre mission de juges impartiaux et cette infortunée Serbie, qui, en ce moment, victorieuse, donne un spectacle admirable de grandeur, et ne crie pas, elle-même, vengeance, mais demande simplement justice.

Nous nous rangeons à ses côtés pour réclamer des

juges, pour que les crimes soient punis et les bourreaux frappés comme ils le méritent.

Le sang innocent a coulé à flots; la mort, la torture, la famine, les privations, l'internement ont été le lot quotidien d'un peuple qui a voulu rester fidèle à son idéal, à sa Patrie et à son Roi. Rien ne l'a ébranlé dans l'adversité; il s'est grandi par sa sublime résistance à une guerre d'extermination qui l'a atteint aux sources les plus vives, les plus pures de la Race. Aujourd'hui l'heure des sanctions a sonné. Peut-on rester impassible à la voix des patriotes serbes massacrés pour assouvir une haine sans exemple dans le monde, à celle des mères, des épouses, des sœurs outragées, aux plaintes de tous ceux qui ont gémi dans les geôles et les camps d'internement bulgares, ou souffert sous le bâton bulgare ? C'est impossible.

Il n'y a aucune exagération dans le simple exposé des souffrances du peuple serbe ; tout est vrai, strictement exact, nullement exagéré, et souvent au-dessous de la vérité. Ces faits ont créé dans le pays une profonde et douloureuse émotion. D'ailleurs ces faits constituent, dans la majorité des cas, des crimes de droit commun, meurtres, violences, viols, vols, pillages, incendies, etc., prévus et punis par toutes les législations. Leurs auteurs, civils ou militaires, sont des criminels ordinaires, qui pensaient échapper aux responsabilités, parce qu'il croyaient que la conquête bulgare, en Serbie, était définitive. Leurs calculs ont été déjoués. La répression s'impose. Les grands principes d'honneur, de justice, de devoir, pour lesquels la France, la Serbie et leurs alliés ont si noblement lutté, ne sont pas de vains mots, ils doivent être mis en action avec la plus haute, mais aussi avec la plus ferme impartialité.

BONNASSIEUX.